

Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités

Arrêté portant composition du conseil d'exploitation de la régie du service « Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités »

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1, L.3231-1-1 et L. 3221-7 et suivants,

Vu les délibérations du 19 octobre 2016 portant création de la régie autonome à caractère administratif « Ingénierie 82 » et portant désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie « Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités »,

Vu la délibération du conseil départemental du 15 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux au conseil d'exploitation de la régie du service « Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités »,

Arrête

Article 1^{er}

Le conseil de gestion de la régie du service « Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités » est composé de 6 membres :

- Le Président du conseil départemental
- Cinq conseillers départementaux :

Monsieur Alain BELLOC
Madame Marie-Claude NÈGRE
Monsieur Cédric VAISSIÈRES
Madame Nadine SINOPOLI
Madame Sophie DELBREIL

Article 2

Le conseil d'exploitation de la régie du service « Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités » est présidé par le Président du conseil départemental ou son représentant.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et inséré au recueil des actes administratifs du Département de Tarn-et-Garonne.



Fait à Montauban,

le **16 JUL. 2021**

Le Président du conseil
départemental de Tarn-et-Garonne

Michel WEILL

